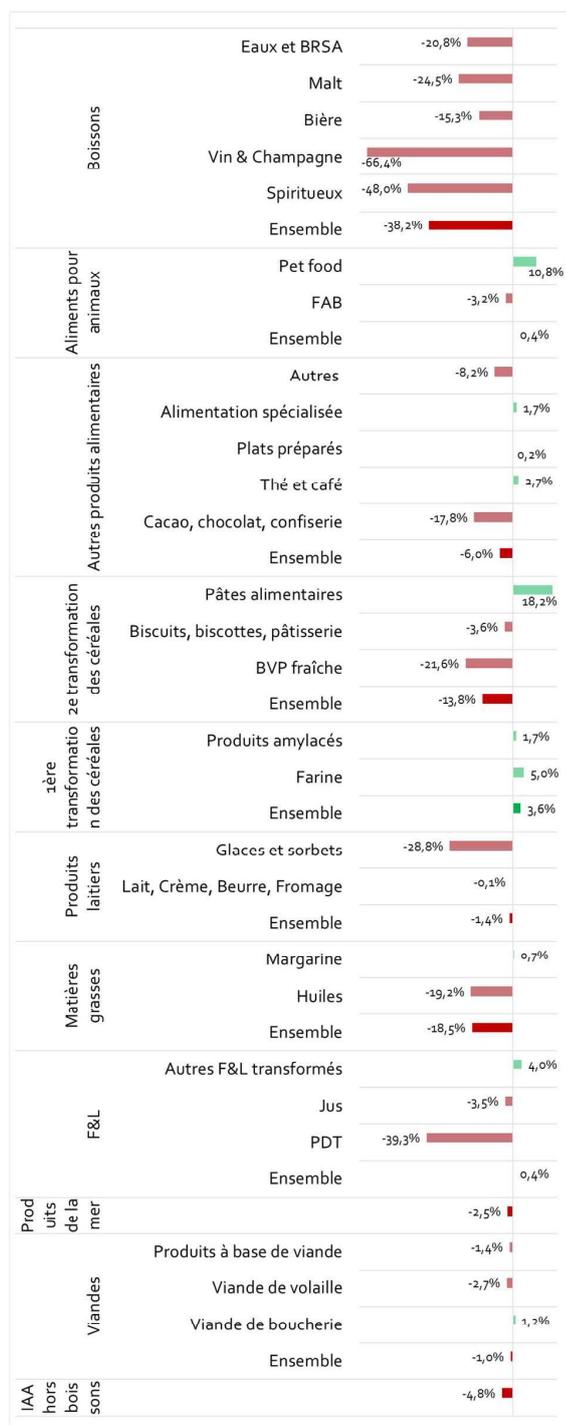




Les Instantanés d'Unigrains

Impact de la crise sur la production des IAA : des situations contrastées



L'INSEE vient de publier son indice de production industrielle (IPI) pour le mois d'avril.

L'IPI reflète l'activité industrielle mensuelle des entreprises en France, à destination du marché intérieur ou de l'export. Il peut différer de celui du chiffre d'affaires pour des raisons de prix mais également de variations de stocks.

Cette parution permet d'effectuer une première analyse de l'impact de la crise du Coronavirus sur les entreprises de l'agroalimentaire au travers de l'évolution des fabrications entre février et avril 2020. Et ceci de manière assez fine par sous-secteur, même s'il y a quelques données manquantes notamment pour le sucre ou les condiments & assaisonnements.

➔ Une chute de 10 % de la production

La production de l'ensemble des IAA s'est repliée de 9,8 % entre février et avril, avec un recul beaucoup plus marqué pour l'industrie des boissons (- 38,2 %) que pour les produits alimentaires (- 4,8 %).

➔ Boissons alcoolisées et pomme de terre d'industrie en très fort recul

Au déclin de l'exportation s'ajoute l'atonie du marché national pour les boissons alcoolisées. La pomme de terre industrielle pâtit de la fermeture de la RHD, les frites étant surtout consommées hors domicile. Pour le vin et la pomme de terre, la Commission européenne a d'ailleurs été appelée à la rescousse.

➔ Pâtes alimentaires et petfood, grands gagnants

Mais tous les secteurs n'ont cependant pas subi de la crise. C'est notamment le cas des pâtes alimentaires, produits stockables, abordables et essentiellement vendus en GMS. C'est également vrai en petfood, avec des propriétaires de chiens et chats très soucieux que leur animal de compagnie ne souffre pas de la crise.

L'indicateur de mai à paraître dans un mois mettra en perspective les réelles pertes pour les industriels en lissant les impacts du surstockage.

Graphie : évolution de la production industrielle avril vs février 2020 par secteur, source INSEE ; NB : le secteur du malt est inclus dans les boissons dans la nomenclature NAF et non dans la 1^{ère} transformation des céréales



Auteur : Céline ANSART-LE RUN – tél. : 01 44 31 16 13 – cansart@unigrains.fr – Date de Publication : Juin 2020

Avertissement : La présente note a été réalisée par la Direction des Études Économiques d'UNIGRAINS à partir de données publiques. La société UNIGRAINS ne saurait être en aucun cas tenue responsable d'éventuelles erreurs, inexactitudes, et de toutes leurs conséquences directes et indirectes.

Copyright : Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite par quelque moyen que ce soit sans la permission écrite d'UNIGRAINS.
© UNIGRAINS – 23 AVENUE DE NEUILLY, 75116 PARIS – WWW.UNIGRAINS.FR